

FCN
Société Anonyme
au capital de 10 758 176 €
Siège social : 160 rue Louis Victor de Broglie
51430 BEZANNES
337 080 089 RCS REIMS

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 30 JANVIER 2026

Exercice clos le 31 août 2025

Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 août 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Co-Commissaires aux Comptes.

COMPTES CONSOLIDÉS

Au 31 août 2025, le périmètre de consolidation du groupe FCN comprenait les sociétés suivantes :

-**FCN**, société anonyme au capital de 10 758 176 € dont le siège social est sis à BEZANNES (51 430), 160 rue Louis Victor de Broglie, immatriculée au RCS de REIMS sous le n° 337 080 089 ;

-**FCF**, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, détenue à 100 % par FCN, dont le siège social est sis à BEZANNES (51 430), 160 rue Louis Victor de Broglie, immatriculée au RCS de REIMS sous le n° 429 604 523 ;

-**COMANDEX**, société à responsabilité limitée au capital de 250 000 €, détenue à 100 % par FCN, dont le siège social est sis à ROSNY SOUS BOIS CEDEX (93 118), Tour Bureaux ROSNY 2, rue Léon Blum, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le n° 798 159 919 ;

-**FCN FAMILY**, société à responsabilité limitée au capital de 50 000 €, détenue à 100 % par FCN, dont le siège social est sis à BEZANNES (51 430), 160 rue Louis Victor de Broglie, immatriculée au RCS de REIMS sous le n° 819 672 890 ;

-**BOULEVARD DE CHARONNE**, société civile immobilière au capital de 10 000 €, détenue à 48 % par FCN, dont le siège social est sis à PARIS (75 011), 83 boulevard de Charonne, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°979 772 126. Le solde du capital est détenu à parts égales par Mesdames Aurore OPYRCHAL et Marianne SOMMIER, avocates.

ACTIVITE DU GROUPE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-100 et L. 233-16 du code de commerce, nous vous présentons ci-après le rapport sur la gestion du groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé que nous soumettons à votre approbation.

Nous vous précisons que toutes les informations visées à l'article R. 225-102 du code de commerce concernant le contenu du rapport de gestion sont également applicables au rapport sur la gestion du groupe.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 60 982 621 € contre 60 089 479 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,49 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 3 729 590 € contre 3 478 375 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,22 %.

Le montant des achats consommés s'élève à 3 198 093 € contre 1 474 753 € pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 8 311 440 € contre 8 990 191 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,55 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 866 861 € contre 1 747 538 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,83 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 29 463 806 € contre 29 591 808 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,43 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 12 183 295 € contre 12 359 960 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,43 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 618 contre 594 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 4 165 463 € contre 3 706 589 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 12,38 %.

Le montant des autres charges s'élève à 407 067 € contre 314 754 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 29,33 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 59 657 451 € contre 57 870 839 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,09 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 5 054 760 € contre 5 697 016 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -11,27 %.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -190 969 € (-154 155 € pour l'exercice précédent), il s'établit à 4 863 792 € contre 5 542 861 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -12,25 %.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -274 027 € contre -307 340 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -10,84 %.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 1 179 921 € contre 1 278 022 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,68 %.

Le résultat de l'exercice clos le 31 août 2025 se solde ainsi par un bénéfice de 3 409 844 € contre un bénéfice de 3 957 478 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -13,84 %.

Au 31 août 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 85 863 326 € contre 85 612 857 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 0,29 %.

Résultat

Notre résultat consolidé, part du groupe, s'élève à 3 409 844 € pour un volume de production consolidé de 62 010 744 € (y compris production immobilisée de 191 066 €) contre 60 965 325 € pour l'exercice précédent.

Le résultat consolidé de 3 409 844 € donne une marge brute d'autofinancement consolidée brute de 5 730 232 € contre 5 903 009 € pour l'exercice précédent.

Investissements

Ceux-ci se sont élevés à 2 517 996 € contre 2 119 476 € pour l'exercice précédent.

Des cessions de clientèles ont été réalisées pour un montant global de 1017 694 €

Endettement et capitaux propres

Nous vous rappelons que notre endettement financier de 12 881 868 €, en diminution de 727 862 €, représente 34,17 % de nos capitaux propres. Cet endettement se justifie en majeure partie par une diminution du billet de trésorerie pour l'auto-détention de 1 M€ et la souscription de nouveau emprunt. En revanche, notre trésorerie positive s'élève à 11 487 170 € (contre 14 087 612 € l'exercice précédent) dont 2 923 534 € d'auto-détention.

COMPTES SOCIAUX

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Exposé sur l'activité

Notre résultat s'élève à 3 671 381,34 € pour un volume de production de 60 553 448 € contre 56 768 232 € pour l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 59 525 326 € contre 55 965 188 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 6,36%.

La capacité d'autofinancement brute s'élève 5 669 738 € contre 6 097 254 € pour l'exercice précédent. Notre activité a généré un besoin en fonds de roulement de 700 790 € contre un dégagement de fonds de roulement de 850 453 € pour l'exercice précédent.

Investissements et cessions de clientèles

Les investissements de l'exercice, pour un montant de 4 313 806 €, contre environ 1 897 246 € pour l'exercice précédent, ont porté principalement sur l'acquisition d'un immeuble à CHARLEVILLE-MEZIERES, la réalisation de travaux et l'achat de matériel informatique et de licences.

Les clientèles attachées aux bureaux de VERVINS et de BAR SUR-SEINE ont été cédées au cours de l'exercice et les bureaux correspondants fermés.

Situation d'endettement

La situation financière de la Société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité de nos affaires au sens de l'article L. 225-100-1, I, 1° du code de commerce fait ressortir :

En € (€)	Au 31/08/2025	Au 31/08/2024
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	9 873 273	9 601 884
Emprunts et dettes financières diverses	3 008 494	4 007 746
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	304 547	341 028
Fournisseurs et comptes rattachés	1 703 290	986 146
Dettes fiscales et sociales	14 498 693	14 665 015
Autres dettes	84 288	78 802
Produits constatés d'avance	13 944 952	13 253 509
Dettes brute	43 417 537	42 934 130

Notre trésorerie positive d'un montant de 10 298 657 € est inférieure de 2 286 638 € à celle de l'exercice précédent (12 585 295 €). Cette variation négative est principalement due au décalage d'investissement non financés au 31 août 2025.

Le **ratio d'endettement (dettes financières nettes / chiffre d'affaires)** est en diminution de 2,68 points par rapport à l'exercice précédent (24,32 %) et s'établit à **21,64 %**.

Cette variation du ratio d'endettement financier s'explique par une diminution d'1 M€ du billet de trésorerie pour l'auto-détention et par le remboursement de différents emprunts pour 2 940 K€.

Le **ratio d'endettement (dettes financières nettes / capitaux propres)** est en diminution de 3,85 points par rapport à l'exercice précédent (36,54 %) et s'établit à **32,69 %**, un niveau maîtrisé compte tenu du volume et de la complexité des affaires gérées.

Le **coût moyen de notre endettement** est de 262 294 € contre 272 067 € pour l'exercice précédent. Notre principal moyen de financement est actuellement le recours à l'emprunt.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

FCN respecte la réglementation sur les délais de paiement vis-à-vis de ses fournisseurs. Les rares retards constatés correspondent à des désaccords sur l'exécution de travaux ou sur la qualité des produits.

FCN, à travers sa gestion interne et ses procédures de contrôle interne, met tout en œuvre pour que ses clients respectent les délais de paiement fixés contractuellement. Les retards constatés correspondant à des désaccords sur travaux exécutés ou à des situations de difficulté économique extrême des clients.

Principaux risques et incertitudes

Les principaux facteurs de risques auxquels notre entreprise est confrontée sont les suivants :

- La situation géopolitique mondiale, très instable depuis quelques années, qui impacte l'économie française et donc l'activité de nos clients. Citons la détérioration des relations entre la France et les Etats-Unis, la guerre en Ukraine qui perturbe fortement nos relations avec la Russie ainsi que les marchés de l'énergie et des matières premières, les conflits israélo-palestiniens, au Liban, en Syrie, au Yémen et en Ethiopie qui menacent les grandes voies maritimes et nos relations avec le monde arabe.
- La situation politique en France, l'absence de majorité à l'Assemblée nationale, la succession de gouvernements éphémères, le déficit public record de la Nation, l'endettement galopant du pays, la surenchère permanente et anxiogène des mesures sociales et fiscales qui pourraient impacter le monde de l'entreprise et créer un climat peu propice à la croissance économique.
- La reprise très nette des défaillances d'entreprises et les difficultés persistantes de certains secteurs d'activité (bâtiment, commerce par exemple) qui inquiètent nos clients et gèlent leurs projets.

- Les évolutions législatives qui visent à déréglementer nos professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes, la remontée des seuils en audit, la mise en place de la facture électronique qui a terme pourrait réduire notre périmètre d'intervention.
 - L'apparition de nouveaux concurrents, extérieurs à nos professions qui viennent concurrencer frontalement nos missions historiques : banque, éditeurs informatiques par exemple.
- Les risques identifiés n'ont pas d'impact mesurables sur notre activité à la date d'arrêté des comptes.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 août 2025, date de la clôture de l'exercice, il est à noter que notre Société a souscrit à hauteur de 49 % au capital de la Société FCN INTERPROFESSIONNALITE, société de participations financières de professions libérales d'avocat et d'expert-comptable sous forme de société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, sise à PARIS (75 011) 83-85 boulevard de Charonne, 991 702 762 RCS PARIS.

Nous vous indiquons également que FCN est devenue propriétaire des locaux du bureau de Champs sur Marne, 12 rue Albert Einstein, de l'immeuble qui abrite la Direction Générale à BEZANNES, 160 rue Louis Victor de Broglie et d'un nouvel immeuble à Vitry le François, 3 rue de l'Arquebuse.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2025 sont les suivants : la récurrence de nos activités nous permet d'être raisonnablement confiant sur notre chiffre d'affaires au 31 août 2026.

La détente du marché du travail nous permet de recruter plus facilement qu'il y a quelques années, ce qui fluidifie notre production.

Par ailleurs, nous serons particulièrement attentifs à la forte inflation de nos coûts informatiques liée à la politique des principaux éditeurs de notre profession qui cherchent à capter notre marge mais aussi à la nécessité d'investir lourdement en matière de cybersécurité.

Nous allons déployer sur l'exercice les premières briques de notre plan stratégique qui a été présenté à l'ensemble de notre personnel le 26 septembre 2025, lors de la célébration des 80 ans du cabinet.

Sur le plan informatique, cet exercice sera celui de la migration de notre outil comptable, du choix de notre plateforme agréée et du déploiement de la facture électronique pour l'ensemble de nos clients. Nous allons continuer à investir dans nos autres outils informatiques et en formation afin de rester un acteur de référence sur notre marché. Nous intégrons progressivement l'intelligence artificielle dans nos process de production. Nous resterons en veille en matière de croissance externe afin de saisir toute opportunité qui ferait sens.

Ressources incorporelles essentielles

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, II, 7° du code de commerce, la Société présente ci-après les informations relatives à ses ressources incorporelles essentielles.

Ces ressources comprennent notamment :

- Le capital humain, composé de collaborateurs qualifiés, présentant des profils variés, régulièrement formés aux évolutions normatives, fiscales et technologiques de l'ensemble des professions exercées au sein du cabinet ;
- Le capital client, basé sur une relation de confiance et de long terme avec une clientèle diversifiée (entreprises, associations, professions libérales, collectivités), reposant sur la qualité, la fiabilité et la disponibilité du service rendu, sur la qualité du conseil et la proximité relationnelle. Cette relation de confiance favorise la récurrence des missions, la recommandation par les clients et l'élargissement naturel du portefeuille.

- Le capital organisationnel et méthodologique, matérialisé par des procédures internes, des outils numériques de production et de communication sécurisés, ainsi qu'un système qualité conforme aux normes professionnelles ;
- Le capital de marque et de réputation, fondé sur la reconnaissance du savoir-faire du cabinet, le respect des principes déontologiques et la qualité de ses interventions ;
- Le capital technologique et data, comprenant les logiciels métiers, les solutions de dématérialisation, les plateformes collaboratives et les bases de données comptables et financières alimentées par l'activité.

Dépendance du modèle d'affaires à ces ressources

Le modèle commercial de la Société dépend fondamentalement de la mobilisation et de la valorisation de ces ressources incorporelles. Le capital humain et la confiance client sont au cœur du modèle : ils conditionnent directement la qualité du service rendu, la fidélisation de la clientèle et la capacité à générer de nouvelles missions et de nouveaux mandats. Le capital organisationnel et technologique garantit la productivité, la fiabilité des travaux et la conformité réglementaire, éléments essentiels dans un contexte de digitalisation accrue des métiers du chiffre. La réputation et la marque constituent enfin un levier déterminant d'attractivité et de différenciation sur un marché concurrentiel.

Contribution à la création de valeur

Les ressources incorporelles essentielles mentionnées ci-dessus constituent une source de création de valeur pour la Société. Elles permettent d'assurer la croissance durable du chiffre d'affaires, par la satisfaction et la fidélisation des clients, l'innovation dans les prestations et la montée en gamme des services à forte valeur ajoutée (conseil, audit, accompagnement stratégique). Elles favorisent également la pérennité de l'entreprise, en renforçant sa capacité d'adaptation face aux évolutions réglementaires, économiques et technologiques. Enfin, la valorisation continue de ces actifs immatériels (formation, innovation, qualité, RSE) constitue un axe prioritaire de la stratégie du cabinet.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

Prises de participation

Nous vous signalons que notre Société a pris, au cours de l'exercice écoulé, les participations suivantes :

-70 % dans le capital de la Société **BLOCK I.T**, SAS basée à TOULOUSE, exerçant une activité d'architecture, développement, intégration, édition, vente de logiciels et d'applications, conseil en technologie de l'information et protection des données, recherche et développement en technologie blockchain, intelligence artificielle et Internet Of Things (IoT), formation dans ces domaines.

Par décision en date du 7 juillet 2025, FCN a été nommée Présidente de cette structure, son siège social a été transféré à BEZANNES, 160 rue Louis Victor de Broglie (849 567 466 R.C.S. Reims), sa date de clôture ramenée au 31 août et son objet social étendu aux Prestations de conseil en management et en organisation, incluant l'accompagnement sous toutes ses formes en matière de protection des données, de respect de la vie privée, de sécurité, de cybersécurité, de gestion des risques, de technologie de l'information, ainsi que l'analyse et la gestion des données. Elle conserve un établissement principal à TOULOUSE, 2 chemin roques, qui exerce l'activité sous le nom commercial FCN DATA. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, d'une durée de huit mois, cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires net de 830 046 € et généré un résultat de 29 609 €.

- 10 % dans le capital de la société **OBJECTIF CONSEILS**, SARL au capital de 500 400 €, sise à NEUILLY SUR SEINE (92 200), 3 rue du Général Henrion-Bertier, 533 890 422 RCS NANTERRE, dont M. Hugues DEYRIEUX, associé de FCN est associé et co-gérant. M. Jacques RICHE est également associé et co-gérant de cette société.

Cette société a pour activité le conseil en investissements financiers, conseil pour la gestion et les affaires, conseil en gestion de patrimoine, démarchage bancaire et financier, courtage en assurance-vie, transaction sur immeubles et fonds de commerce.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires net de 463 999 € et généré un résultat de 36 627 €.

- 4 % dans le capital de la société **IMPULSE DATA**, SAS à capital variable sise à PARIS (75 001) 29 rue Jean-Jacques Rousseau, 984 036 202 RCS PARIS. Cette société a pour objectif de mutualiser via un datalake les données et moyens de ces associés afin de produire des comparatifs sectoriels pertinents et ainsi apporter de la valeur ajoutée aux missions de conseil proposées aux entreprises.

La date de clôture de son premier exercice social est fixée au 30 septembre 2026.

Fusion-absorption

Notre Société a absorbé par voie de fusion en date du 28 février 2025, avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} septembre 2024, sa filiale détenue à 100 %, la société FCN ACES, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 202 500 €, sise à BEAUVAIS (60 000), 8 rue Léonard de Vinci, immatriculée au RCS de BEAUVAIS sous le n° 402 159 883.

Activité de nos filiales :

- **FCF** : cette filiale a reçu une subvention d'équilibre de la société FCN d'un montant de 687,50 €. L'exercice clos le 31 août 2025 a généré un résultat nul.

- **COMANDEX** : FCN sous-loue des locaux à ROSNY SOUS BOIS à cette filiale depuis le 7 novembre 2013. Le loyer versé à FCN au titre de l'exercice 2025 s'est élevé à 57 816,67 €. Depuis le 1^{er} janvier 2022, FCN sous-loue également à cette filiale une partie des locaux loués à LABEGE et occupés conjointement par COMANDEX. Une convention de sous-location a été conclue pour la durée du bail initial. Le loyer versé à FCN au titre de cette convention pour l'exercice 2025 s'est élevé à 37 771,91 €. Son chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 1 232 714,43 €. L'exercice clos le 31 août 2025 a généré un bénéfice de 85 344,30 €.

- **FCN Family** : son chiffre d'affaires hors taxes est passé de 307 103 € à 353 010 €. Elle a généré un résultat de 252 147 €. Par décision en date du 11 septembre 2025, Mme Juliette REBIERE a été nommée en qualité de cogérante.

- **BOULEVARD DE CHARONNE** : Pour son second exercice social, cette société a facturé des loyers à hauteur de 22 248 € et généré une perte de 917 €.

- **AEC AUDIT** : nous vous rappelons que FCN détient 30 % du capital de cette SAS de commissariat aux comptes, immatriculée depuis le 21 mars 2022 au RCS d'AIX EN PROVENCE sous le n°911 583 565 et basée à VENELLES (13 770) 3 avenue de Mouliéro. Cette société a été mise en activité le 16 mars 2023 et a racheté la clientèle du CABINET PIERRE FABRE avec effet au 1^{er} janvier 2024. Pour son troisième exercice social, clos le 31 décembre 2024, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 186 438 € et généré un résultat de 13 279 €.

Etablissements FCN :

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, II, 3° du code de commerce, nous vous indiquons que notre Société dispose au 31 août 2025 de 38 établissements :

L'établissement de VERVINS, 11 rue Raoul de Coucy, a été définitivement fermé au 31 décembre 2024, suite à la cession de la clientèle attachée au bureau.

L'établissement de BAR-SUR-SEINE, 28 avenue Paul Portier, a été définitivement fermé au 30 juin 2025 suite à la cession de la clientèle attachée au bureau.

L'établissement de TROYES a été transféré du 2 rue Gaston Arbouin au 28 rue Coulommière à compter du 1^{er} février 2025.

L'établissement de CHARLEVILLE-MEZIERES a été transféré du 1 rue du Val de Vence au 4 Rue Claude Chrétien à compter du 1^{er} juillet 2025.

Trois nouveaux établissements ont été ouverts à compter du 1^{er} mars 2025 suite à l'absorption par voie de fusion de la société FCN ACES. Ces établissements sont situés à BEAUVAIS, 8 rue Léonard de VINCI, à CHAMPS-SUR-MARNE, 12 rue Albert Einstein et à COMPIEGNE, Immeuble l'Hypérion, 200 rond-point Jean-Monnet.

	Bureau	Adresse	SIRET
1	BAR-LE-DUC	34 rue Werly	337 080 089 00630
2	BAR-SUR-AUBE	28 avenue du Générale Leclerc	337 080 089 00663
3	BEAUVAIS	8 rue Léonard de Vinci	337 080 089 00846
4	BEZANNES	160 rue Louis Victor de Broglie	337 080 089 00762
5	CHALONS EN CHAMPAGNE	57 Chaussée du Port	337 080 089 00283
6	CHAMPS-SUR-MARNE	12 rue Albert Einstein	337 080 089 00853
7	CHARLEVILLE MEZIERES	4 rue Claude Chrétien	337 080 089 00879
8	CHARLY-SUR-MARNE	4 rue des cordeliers	337 080 089 00713
9	CHATEAU THIERRY	40 rue de la prairie	337 080 089 00580
10	CHAUNY	6 place du Brouage	337 080 089 00473
11	COMPIEGNE	Immeuble l'hypérion-200 rond-point Jean Monnet	337 080 089 00861
12	DIEPPE	1 rue Descroizilles	337 080 089 00622
13	DORMANS	1 rue du Général Louis Vallin	337 080 089 00804
14	EPERNAY	2 rue Leger Bertin	337 080 089 00028
15	EU	24B rue des Canadiens	337 080 089 00119
16	FISMES	20 rue de la Huchette	337 080 089 00812
17	GIVET	30 rue Contamine	337 080 089 00564
18	HIRSON	3 place Victor Hugo	337 080 089 00481
19	LABEGE	Lake Park – ZAC de l'Hers – 308 allée du Lac.	337 080 089 00796
20	LANDRECIES	15 rue du Gouvernement	337 080 089 00788
21	LAON	13 Rampe St Marcel	337 080 089 00259
22	LE TREPORT	3 quai Albert Cauet	337 080 089 00341
23	MONTATAIRE	100 rue Louis Blanc	337 080 089 00705
24	MONTHERME	7 rue Pasteur	337 080 089 00572
25	NOYON	10 B Boulevard Ernest Noël	337 080 089 00374
26	OLIVET	14 rue de la manufacture	337 080 089 00549
27	ORLEANS	11 avenue du Président John Kennedy	337 080 089 00739
28	PARIS	83-85 Boulevard de Charonne	337 080 089 00465
29	REIMS	7, rue Gabriel Voisin	337 080 089 00358
30	RENNES	2, rue Victor Hugo	337 080 089 00820
31	RETHEL	20 avenue Gambetta	337 080 089 00556
32	ST DIZIER	2 rue des Montants	337 080 089 00721
33	STE MENEHOULD	2 Quai Valmy	337 080 089 00440
34	ST QUENTIN	14B rue Jacques Lescot	337 080 089 00523
35	SEZANNE	33 rue Aristide Briand	337 080 089 00515
36	TROYES	28 rue Coulommière	337 080 089 00838
37	VITRY LE FRANCOIS	21 rue Marabais	337 080 089 00671
38	VOUZIERES	22 rue du Chemin Salé	337 080 089 00325

RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS PAR APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-209-2 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-209-2 et L. 225-211, alinéa 2 du code de commerce, nous vous informons que nous avons procédé aux opérations suivantes au cours de l'exercice :

Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : **0**

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : **104**

Nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : **25 994**

Valeur globale évaluée au cours d'achat : **2 923 534,04 €**

Valeur nominale globale : **831 808 €**

Nombre d'actions utilisées pour la finalité retenue par les Conseils d'administration des 27 janvier et 15 octobre 2024 : **0**

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, nous vous indiquons que la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du code de commerce s'élevait au 31 août 2025 à 92,02 %.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

FCN respecte la réglementation sur les délais de paiement vis-à-vis de ses fournisseurs. Les rares retards constatés correspondent à des désaccords sur l'exécution de travaux ou sur la qualité des produits.

FCN, à travers sa gestion interne et ses procédures de contrôle interne, met tout en œuvre pour que ses clients respectent les délais de paiement fixés contractuellement. Les retards constatés correspondant à des désaccords sur travaux exécutés ou à des situations de difficulté économique extrême des clients.

PRÊTS CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier, nous vous indiquons que la Société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 3 736 887 € contre 3 143 983 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 18,86%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 180 543 € contre 228 769 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -21,08%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 10 723 246 € contre 9 028 541 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 18,77%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 844 429 € contre 1 661 760 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,99%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 28 924 452 € contre 27 580 008 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,87%.

Le montant des charges sociales s'élève à 11 988 831 € contre 11 141 475 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,61%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 590 contre 550 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 3 927 926 € contre 3 526 954 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,37%.

Le montant des autres charges s'élève à 406 946 € contre 299 369 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 35,93%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 57 996 374 € contre 53 466 876 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,47%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 5 265 839 € contre 5 642 295 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -6,67%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 92 033 € (429 742 € pour l'exercice précédent), il s'établit à 5 357 872 € contre 6 072 037 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -11,76%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -136 480 € contre -286 891 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 52,43%.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise pour l'exercice écoulé ressort à 444 006 € contre 510 109 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -12,96%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 1 106 005 € contre 1 175 641 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,92%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 août 2025 se solde ainsi par un bénéfice de 3 671 381,34 € contre un bénéfice de 4 099 396,13 € pour l'exercice précédent, soit une variation de -10,44%.

Au 31 août 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 83 074 614 € contre 81 652 172 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,74%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de **3 671 381,34 €**.

Nous vous proposons d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **3 671 381,34 €**

Au paiement du dividende précipitaire, un dividende de **2,46 €** par action de préférence ⁽¹⁾

Au paiement du dividende ordinaire et complémentaire ⁽²⁾

-un dividende de 3 € par action ordinaire (hors 26 013 actions auto détenues)

-un dividende de 0,30 € par action de préférence

Le solde serait affecté en totalité au compte « autres réserves ».

(1) Le montant définitif de la distribution visée ci-dessus sera fonction du nombre total d'actions de préférence composant le capital de la Société au jour de l'assemblée approuvant les comptes au 31 août 2025 et notamment suite à la décision de conversion d'un nombre maximal de 22 800 actions ordinaires en actions de préférence prise par le Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2025.

(2) Le dividende ordinaire sur action ordinaire est fixé par le Conseil d'administration à 1 € et le dividende complémentaire à 2 €. Le montant du dividende ordinaire et complémentaire sur action de préférence est divisé par dix par rapport à celui versé à une action ordinaire.

Le paiement des dividendes serait effectué à compter du 30 janvier 2026.

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2026, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 31,4%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 18,6% de prélèvements sociaux.

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que la totalité des dividendes mis en distribution au titre de l'exercice clos le 31 août 2025 est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du code général des impôts.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2022 :

2 556 534 €, soit 3 € par action ordinaire et 2,40 € par action de préférence

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 556 534 €

Exercice clos le 31 août 2023 :

2 872 159,50 €, soit 3,30 € par action ordinaire et 2,73 € par action de préférence

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 872 159,50 €

Exercice clos le 31 août 2024 :

2 830 154,61 €, soit 3,39 € par action ordinaire et 2,799 € par action de préférence

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 830 154,61 €

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 5 946 €, ainsi que l'impôt correspondant de 1 486 €.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'article L. 225-37 du code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du code de commerce.

Depuis le 19 octobre 2002, les fonctions de Directeur Général sont assumées par le Président du Conseil d'administration. M. Patrick SAIRE exerce les fonctions de Président Directeur Général de la Société depuis le 27 janvier 2024. Il est assisté dans ces fonctions par trois Directeurs Généraux Délégués (Mesdames Noémie GOGUL et Isabelle PERRAY, Monsieur Patrick VICENS), nommés par ce même Conseil pour la durée du mandat du Directeur Général. Ils disposent, à l'égard des tiers et dans leurs rapports avec la Société et les actionnaires, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Monsieur Mikaël COUILLET a démissionné de son mandat de Directeur Général Délégué en date du 31 août 2025.

CONVENTIONS CONCLUES PAR UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ AVEC UNE FILIALE

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° du code de commerce, vous indiquons qu'aucune convention, autres que celles portant sur des opérations courantes ou conclues à des conditions normales, n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

M. Patrick SAIRE est :

- ✓ Président Directeur Général et administrateur de notre Société,
- ✓ Cogérant de la SARL FCN FAMILY.

Mme Ingrid BOADE est :

- ✓ Administrateur de notre Société,
- ✓ Cogérante de la Société civile AGIRAGRI.

Mme Pamela BONNET est :

- ✓ Administrateur de notre Société,
- ✓ Cogérant de la SARL FCF.

M. Yves FERTIL est :

- ✓ Administrateur de notre Société,
- ✓ Cogérant de la SARL FCN FAMILY,
- ✓ Cogérant de la SCI DE LA RABEAUDE.

M. Jean-Michel FRANCOIS est :

- ✓ Administrateur de notre Société,
- ✓ Gérant de la Société Civile PRALYMA,
- ✓ Gérant de la Société Civile ARKIMMO,
- ✓ Gérant de la Société Civile CAPCARLINE,
- ✓ Gérant de la SCI SAPHRANS,
- ✓ Gérant de la SCI LEMISYL.

Mme Muriel GOBE est :

- ✓ Administrateur de notre Société,
- ✓ Cogérante de la SARL FCN FAMILY.

Mme Noémie GOGUL a été administrateur de notre Société jusqu'au 8 février 2025.

M. Sébastien GUILLAUME est :

- ✓ Administrateur de notre Société,
- ✓ Cogérant de la SARL FCN FAMILY,
- ✓ Gérant de la SCEA DU MOULIN A VENT,

Mme Hélène JAILLET est :

- ✓ Administrateur de notre Société,
- ✓ Gérante de la SCI DU CHEMIN BLANC.

M. Hervé LE FAOU est :

- ✓ Administrateur de notre Société,
- ✓ Cogérant de la SARL FCF.

M. Loïc LESTRADE est Administrateur de notre Société.

M. Dominique MICHAUT, administrateur jusqu'au 8 février 2025, est :

- ✓ Gérant de la SCI CLAXADE.
- ✓ Président de la SAS GEDEHO.

Mme Isabelle PERRAY est :

- ✓ Directeur Général Délégué et administrateur de notre Société,
- ✓ Cogérante de la SCI PERRAY SEGURRA.

M. François PONSINET est :

- ✓ Administrateur de notre Société,
- ✓ Cogérant de la SARL FCN FAMILY.
- ✓ Gérant de la SCI JULIA.

MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Renouvellement du mandat d'un administrateur

Le mandat d'administrateur de Madame Hélène JAILLET venant à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale, nous vous proposons de le renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée à tenir dans l'année 2032 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 août 2031.

Mandats des Commissaires aux Comptes

Aucun mandat de Commissaires aux Comptes n'arrive à échéance à l'issue de la prochaine assemblée générale.

AUTORISATION CONFEREE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE RACHETER LES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.225-209-2 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 12 mois, à racheter les actions ordinaires de la Société, dans les conditions définies par l'article L 225-209-2 du code de commerce et les autres dispositions légales applicables.

Nous vous précisons que l'autorisation sollicitée porte uniquement sur le rachat d'actions propres de catégorie « ordinaires ». Nous vous rappelons que les actions dites « de préférence » sont incessibles en vertu des dispositions statutaires (article 12 notamment).

Le recours à ce dispositif nécessite l'intervention d'un expert indépendant chargé de déterminer les valeurs minimale et maximale du prix de rachat des actions « ordinaires ». Un rapport spécial est établi par les Commissaires aux comptes afin de faire connaître leur appréciation sur les conditions de fixation du prix d'acquisition. Le rapport de l'expert est déposé au siège social quinze jours au moins avant la date de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le rachat.

En vertu de l'article R 225-160-1 du code de commerce, l'expert indépendant est désigné à l'unanimité des actionnaires ou à défaut par le Président du tribunal de commerce statuant sur requête à la demande des dirigeants sociaux.

Au vu du nombre important d'actionnaires composant le capital de FCN, la désignation de l'expert indépendant a été sollicitée par requête. Monsieur Christian OLIVIER a été nommé en qualité d'expert indépendant par ordonnance du Président du tribunal de commerce en date du 7 novembre 2025.

L'autorisation consentie serait utilisable par la Société, pour l'ensemble des objectifs de rachat prévus par le dispositif, soit pour les offrir ou les attribuer :

- dans l'année de leur rachat, aux bénéficiaires d'une opération mentionnée à l'article L. 225-208 du code de commerce ou intervenant dans le cadre des articles L. 3332-1 et suivants du code du travail ;
- dans les deux ans de leur rachat, en paiement ou en échange d'actifs acquis par la Société dans le cadre d'une opération de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- dans les cinq ans de leur rachat, aux actionnaires qui manifesteraient à la Société l'intention de les acquérir à l'occasion d'une procédure de mise en vente organisée par la Société elle-même dans les trois mois qui suivent chaque assemblée générale ordinaire annuelle.

Le Conseil d'administration pourrait décider de mettre en œuvre une ou plusieurs de ces finalités. A défaut d'avoir été utilisées pour la ou les finalités retenues et dans les délais prévus, les actions rachetées seraient annulées de plein droit. Par dérogation, les actions rachetées mais non utilisées pourraient, sur décision de l'assemblée générale ordinaire, être utilisées pour une autre des finalités. La Société ne peut pas posséder, s'il existe plusieurs catégories d'actions, plus de 10 % des actions de chaque catégorie (article L 225-210 al.1 du code de commerce).

Le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être rachetées via ce dispositif ne pourrait donc pas excéder 10 % des actions ordinaires, soit à titre indicatif, un nombre maximal de **26 389** actions ordinaires, en tenant compte des actions déjà rachetées au titre de précédentes autorisations et détenues par la Société au jour du rachat.

Nous vous proposons de fixer le prix d'achat des actions à la valeur de marché (dont les modalités de calcul sont définies à l'article 5.11 du pacte d'actionnaires FCN) soit **CENT-VINGT-SIX EUROS ET QUATRE-VINGT-TREIZE CENTIMES (126,93 €)** au 31 août 2025, dans la mesure où ce prix se situe dans la fourchette de prix fixée par l'expert indépendant dans son rapport d'évaluation.

DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A LA CONVERSION D' ACTIONS ORDINAIRES EN ACTIONS DE PREFERENCE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 février 2025, vous avez doté votre Conseil d'administration d'une délégation de compétence à l'effet de procéder à la conversion d'un nombre maximal de 40 000 actions ordinaires en actions de préférence.

Le Conseil d'administration en date du 1^{er} décembre 2025 a fait usage de cette délégation en décidant de convertir un nombre maximal de 22 800 actions ordinaires en actions de préférence.

La conversion est ouverte à tout actionnaire remplissant les conditions fixées par les statuts de la Société à hauteur du plafond qui lui est applicable en fonction de son ancienneté en qualité de salarié de la Société, du nombre d'actions de préférence déjà détenues par ce dernier et de son nombre d'actions ordinaires.

Le nombre définitif d'actions ordinaires converties sera arrêté par le Conseil d'administration qui se tiendra à l'issue du délai de 25 jours fixé pour exercer le droit à conversion.

Quel que soit le nombre d'actions ordinaires définitivement converties, il apparaît opportun de doter votre Conseil pour l'avenir d'une nouvelle délégation de compétence, avec un plafond fixé à 40 000 actions ordinaires à convertir, pour lui permettre de réaliser plusieurs vagues de conversion sans avoir à réunir une nouvelle assemblée générale, en fonction des besoins du marché de l'action de la Société. Cette délégation de compétence serait consentie pour une nouvelle durée de 26 mois. Elle se substituerait purement et simplement à la précédente.

Nous vous proposons par conséquent de déléguer au Conseil d'administration votre compétence à l'effet de réaliser, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, la conversion en actions de préférence d'un nombre maximal de 40 000 actions ordinaires.

Cette délégation de compétence emporterait pour le Conseil possibilité de réaliser cette conversion en une ou plusieurs fois, et :

- d'arrêter le nombre d'actions ordinaires pour lesquelles le droit à conversion sera ouvert,
- d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture de la conversion,
- d'arrêter le montant de la prime de conversion par action ordinaire à convertir,
- de recueillir les bulletins de conversion, percevoir le montant de la prime de conversion et effectuer le dépôt des fonds,
- d'arrêter la liste définitive des actionnaires exerçant leur droit à conversion, le nombre définitif d'actions ordinaires existantes converties et d'actions de préférence créées par voie de conversion,
- d'arrêter le montant définitif de la prime de conversion versée par les actionnaires,
- de constater la réalisation définitive de l'opération de conversion et procéder à la modification corrélative des statuts rendue nécessaire par la création des actions de préférence, en complétant notamment dans ces derniers le nombre d'actions ordinaires définitivement converties et le nombre d'actions de préférence définitivement créées,
- prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'opération de conversion des actions ordinaires existantes.

Cette délégation annulerait et remplacerait la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 février 2025.

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial établi par vos Commissaires aux comptes conformément aux dispositions légales applicables.

Votre Conseil vous invite, après la lecture de ces différents rapports, à vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à BEZANNES

Les 1^{er} décembre 2025 et 12 janvier 2026

Le Conseil d'Administration

M. Patrick SAIRE

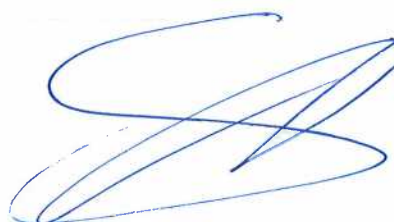
A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

TABLEAU II - RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(CLOTURES DU 31 AOUT 2021 AU 31 AOUT 2025)

(Art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciale et arrêté du 27.4.82)

NATURES DES INDICATIONS	2021-08	2022-08	2023-08	2024-08	2025-08
I - Capital en fin d'exercice.					
a) Capital social	10 758 176	10 758 176	10 758 176	10 758 176	10 758 176
b) Nombre des actions ordinaires existantes	336 193	336 193	336 193	336 193	336 193
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (Sans droit de vote) existantes	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d) Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- Par conversion d'obligations	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
- Par exercice de droits de souscription	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
II - Opérations et résultats de l'exercice.					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	51 750 857	53 885 487	55 118 967	55 965 188	59 525 326
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 685 016	7 231 737	5 888 245	8 276 506	6 923 347
c) Impôts sur les bénéfices	1 557 223	1 177 696	952 922	1 175 641	1 106 005
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	659 579	459 811	357 376	510 109	444 006
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 590 794	3 845 349	3 242 295	4 099 396	3 671 381
f) Résultat distribué	2 530 095	2 556 534	2 872 160	2 830 155	2 696 820
III - Résultat par action,					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	13,29	16,64	13,62	19,60	15,98
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	10,68	11,44	9,64	12,19	10,92
c) Dividende net attribué à chaque action ordinaire (N+1)	3,00	3,00	3,30	3,39	3,00
d) Dividende net distribué par ADP (N+1)	2,40	2,40	2,73	2,799	2,760
IV - Personnel.					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	546	554	543	550	589
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	25 039 907	25 908 704	26 466 460	27 580 008	28 924 452
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	10 411 393	10 455 821	10 620 347	11 141 475	11 988 831

FCN

*160, rue Louis Victor de Broglie
51430 BEZANNES
RCS PARIS 337 080 089*

**COMPTES CONSOLIDES
31-08-2025**

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**



160, rue Louis Victor de Broglie 51430 BEZANNES
Tel : 03 26 80 53 30 Web www.fcn.fr

À L'ORIGINAL
SENTIRIE COMPARTE

ETATS DE SYNTHESE

Bilan

Bilan actif consolidé	août-25	août-24
Immobilisations incorporelles	32 973 815	32 309 547
Dont Ecart d'acquisition	32 149 089	31 814 577
Immobilisations corporelles	18 163 431	18 163 527
Immobilisations financières	443 140	209 503
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	51 580 387	50 682 577
Stocks et en-cours	3 533 431	3 090 116
Clients et comptes rattachés	15 616 015	14 646 921
Autres créances et comptes de régularisation	3 646 323	3 105 630
Dont Impôts différés Actif	1 017 388	978 807
Valeurs mobilières de placement	4 707 220	5 889 367
Disponibilités	6 779 950	8 198 245
Actif circulant	34 282 939	34 930 280
Total Actif	85 863 326	85 612 857
CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL		
Bilan passif consolidé	août-25	août-24
Capital	10 758 176	10 758 176
Primes liées au capital	2 785 559	2 696 809
Réserves consolidées	20 743 013	19 618 295
Résultat net (Part du groupe)	3 409 844	3 957 305
Capitaux propres (Part du groupe)	37 696 592	37 030 585
Intérêts minoritaires	152 143	1 066
Total des capitaux propres	37 848 735	37 031 651
Autres fonds propres		
Ecart d'acquisition passif		
Provisions pour risques et charges	3 855 486	3 638 337
Provisions	3 855 486	3 638 337
Dettes financières	12 881 868	13 609 730
Fournisseurs et comptes rattachés	1 832 482	1 070 947
Autres dettes et comptes de régularisation	29 444 755	30 262 193
Dont Impôts différés Passif		
Dettes	44 159 105	30 262 193
Total Passif	85 863 326	70 932 181

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Compte de résultat

Compte de résultat	août-25	août-24
Chiffre d'affaires	60 982 621	60 089 479
Autres produits d'exploitation	3 729 590	3 478 375
Achats consommés	(3 198 093)	(1 474 753)
Charges de personnel	(42 115 594)	(41 951 768)
Autres charges d'exploitation	(8 311 440)	(8 990 191)
Impôts et taxes	(1 866 861)	(1 747 538)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(4 165 463)	(3 706 589)
Opérations en commun		
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	5 054 760	5 697 016
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	5 054 760	5 697 016
Charges et produits financiers	(190 969)	(154 155)
Charges et produits exceptionnels	(274 027)	(307 340)
Impôts sur les résultats	(1 179 921)	(1 278 022)
Résultat net des entreprises intégrées	3 409 844	3 957 498
Résultat net des activités abandonnées		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 409 844	3 957 498
Intérêts minoritaires		193
Résultat net (part du groupe)	3 409 844	3 957 305
Résultat par action	10,14	11,77

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Faits caractéristiques de l'exercice

Opérations particulières

Le groupe a réalisé la fusion absorption dans la société FCN ACES au 28 février 2025 avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2024.

Le groupe a acquis le 4 juillet 2025, 70% la société BLOCK I.T.

L'entité est donc rentrée dans le périmètre de consolidation cette année en intégration global. Compte tenu de la date d'acquisition, il n'a pas été tenu compte des flux relatifs au compte de résultat pour cette filiale.

Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Référentiel comptable

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés.

Méthodes de consolidation

1° Intégration globale : les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées par intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'en obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

2° Intégration proportionnelle : Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle.

3° Mise en équivalence : Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence

4° Entités ad' hoc : Depuis la loi sur la sécurité financière, la détention de titres n'est plus une condition nécessaire à l'intégration d'une entité dans le périmètre de consolidation.

Les entités ad' hoc dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Afin de déterminer l'existence de ce contrôle, il est nécessaire d'apprécier l'économie d'ensemble de l'opération à laquelle l'entité ad' hoc participe et d'analyser les caractéristiques de la relation entre cette dernière et l'entité consolidante.

Opération internes et comptes réciproques

Les créances et les dettes, les produits, les charges et les dividendes internes résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Conversion des comptes des filiales en devises

Néant

Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties en monnaie locale au taux garanti ou au taux de référence en vigueur à la date de l'opération. Les pertes et gains de change constatés lors de leur dénouement sont enregistrés dans le résultat d'exploitation ou financier selon qu'il s'agit d'opération commerciales ou financières.

En fin d'exercice, les créances et dettes libellées en devises sont valorisées :

- Aux taux des couvertures de change mises en place, le cas échéant
- Au cours de clôture, en l'absence de couverture de change.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan écart de conversion. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet le cas échéant d'une provision pour risques.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition et inscrits au bilan à leur juste valeur pour le Groupe.

Conformément au règlement ANC 2020-01, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

Si l'écart d'acquisition est affecté à une clientèle, il n'est pas amorti.

Date de clôture

L'ensemble des sociétés consolidées du groupe clôture leurs comptes au 31 août.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimée, alors que les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'une dépréciation si leur valeur devient inférieure au coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des licences d'utilisation de logiciels informatiques dont la durée d'utilité estimée est en général de 3 ans et de clientèles qui ne sont pas amorties.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Lorsque le boni de fusion est consécutif à une opération intra-groupe, il est éliminé par les capitaux propres consolidés.

En application du règlement CRC n°2002-10 les immobilisations corporelles sont reconnues en utilisant l'approche par composants. Selon celle-ci, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilisation différente des autres composants, doit être amorti séparément.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire ou dégressif. L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

Eléments	Méthode amortissement	Durée amortissement
Immeuble		
Terrain	Non applicable	Non applicable
Structure	Linéaire	10 à 40 ans
Facade - toiture	Linéaire	10 à 30 ans
I.G.T.	Linéaire	10 à 20 ans
Agencement (composant)	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel et outillage	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel informatique de faible valeur	Linéaire	1 an
Mobilier	Linéaire	4 à 10 ans
Agencements	Linéaire	4 à 10 ans
Ecart d'acquisition affecté à l'immeuble CI	Linéaire	12,5 ans
Ecart d'acquisition affecté à l'immeuble MIE	Linéaire	40 ans

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les dépréciations sont comptabilisées en fonction du risque couru.

Stocks et travaux en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les travaux en cours sont calculés au prix de revient à partir de la comptabilité analytique, dossier client par dossier client et exercice par exercice.

La valorisation des dossiers clients non facturés au 31 août (temps passés par collaborateur, charges fixes et coût informatique) est comparée aux acomptes émis au cours de l'exercice du client :

- L'écart positif est comptabilisé en travaux en cours
- L'écart négatif en produit constaté d'avance.

Les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'achat.

Provisions pour risques et charges

Les provisions au passif du bilan représentent des dettes dont le montant ou l'échéance est incertain. Elles sont comptabilisées en présence d'une obligation supportée par le groupe, ayant pour origine une réglementation, une obligation implicite ou des clauses contractuelles antérieures à la clôture de l'exercice et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement.

Contrat de crédit-bail

Les biens financés par un contrat de location qui transfère au Groupe les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Les biens entrant dans cette catégorie sont amortis sur leur durée d'utilisation.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite sont couverts partiellement par le versement de primes à 2 contrats d'assurances souscrits pour FCN auprès des compagnies Arial CNP et Crédit Agricole Assurances qui sont comptabilisées en charges, et un contrat ANDANTE multisupport pour FCN ACES. Le surplus dont le calcul est issu d'une étude arrêtée au 31 août 2025 s'élève à 3 602 421 € avant impôts.

Ce montant a été comptabilisé en provision et a fait l'objet d'une dotation de provision nette de 183 092 €.

Cette étude a été calculée compte tenu des hypothèses actuarielles retenues, soit un taux d'actualisation de 0 %.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un

bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels résultent des événements ou opérations inhabituelles distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Informations relatives au périmètre de consolidation

Liste des entreprises consolidées

Dénomination sociale	Adresse	N° Siret	Statuts Entité	% Contrôle	% Intérêt	Méthode
FCN SA	160, rue Louis Victor de Broglie 51430 BEZANNES	337 080 089 00762	Sans modification	100,00%	100,00%	IG
FCF SARI.	160, rue Louis Victor de Broglie 51430 BEZANNES	429 604 523 00028	Sans modification	100,00%	100,00%	IG
COMANDEX SARI.	2, rue Léon Blum 93110 ROSNY SOUS BOIS	798 159 919 00025	Sans modification	100,00%	100,00%	IG
FCN FAMILY SARI.	160, rue Louis Victor de Broglie 51430 BEZANNES	819 672 890 00020	Sans modification	100,00%	100,00%	IG
BLOCK I.T. SAS	160, rue Louis Victor de Broglie 51430 BEZANNES	849 567 466 00024	Entrée	99,77%	99,77%	IG
BOULEVARD DE CHARONNE SCI	83, boulevard de Charonne 75011 PARIS	979 772 126 00012	Sans modification	48,00%	48,00%	IP

Liste des entreprises non consolidées

Dénomination sociale	Adresse	N° Siret	Raison non consolidé
AGIR AGRI SCI	83, boulevard de Charonne 75011 PARIS	535 302 004 00036	% de détention faible
DRAKARYS SCA	14, Avenue de l'Opéra 75001 PARIS	900 864 315 00024	% de détention faible
IMPULSE DATA SAS	29, rue Jean-Jacques Rousseau 75001 PARIS	984 036 202 00013	% de détention faible
OBJECTIF CONSEILS SARL	3, rue du Général Henrion Bertier 92200 NEUILLY SUR SEINE	533 890 422 00017	% de détention faible
AEC AUDIT SAS	3, avenue de Moulério 13770 VENELLES	911 583 565 00013	Non significatif

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Immobilisations

	août-24	août-25	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Frais de recherche et développement		171 549			171 549	
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	879 542	1 342 884	303 754	(17 442)	14 332	162 698
Droit au bail	2 744	2 744				
Fonds commercial	(0)	(0)	44 048	(1 611 212)		1 567 164
Ecart d'acquisition	32 389 348	32 149 089			1 326 905	(1 567 164)
Immobilisations incorporelles	33 271 634	33 666 266	347 802	(1 628 654)	1 512 786	162 698
Terrains	2 205 938	2 340 138	61 200			73 000
Agencements et aménagements de terrains	333 149	436 149	35 000			68 000
Constructions	27 024 806	28 694 762	1 055 354	(8 293)		622 895
Installations techniques, matériel & outillage	19 198	16 418		(3 480)	700	
Autres immobilisations corporelles	3 095 967	2 729 203	90 943	(457 708)		0
Matériel de bureau	4 196 177	4 200 460	570 380	(583 320)	17 222	(0)
Matériel de transport	80 908	99 725	18 816			
Immobilisations corporelles en cours	1 581 132	736 592	82 052			(926 593)
Immobilisations corporelles	38 537 277	39 253 446	1 913 746	(1 052 801)	17 922	(162 698)
Total	71 808 911	72 919 713	2 261 549	(2 681 455)	1 530 709	0

	août-24	août-25	Augmentatio n (Inv,Emp)	Diminutio n (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	7 997	248 209	2 039 821		(1 796 109)	(3 500)
Titres immobilisés (non courants)	100					(100)
Dépôts et cautionnements versés	201 406	194 931	12 736	(21 262)	1 951	100
Immobilisations financières	209 503	443 140	2 052 557	(21 262)	(1 794 158)	(3 500)
Titres mis en équivalence						
Actifs financiers	209 503	443 140	2 052 557	(21 262)	(1 794 158)	(3 500)

Amortissements

	août-24	août-25	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements des frais de recherche et développement		(70 671)			(70 671)	
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(387 316)	(621 780)	(242 523)		(9 382)	17 442
Amortissements des immobilisations incorporelles	(387 316)	(692 451)	(242 523)		(80 053)	17 442
Amort. sur agencements et aménagements de terrains	(95 302)	(129 516)	(34 214)			
Amortissements des constructions	(14 963 313)	(15 797 940)	(842 921)			8 293
Amortissements install tech. matériel & outill.	(18 272)	(15 728)	(236)		(700)	3 480
Amortissements des autres immobilisations corp.	(2 122 620)	(1 906 448)	(193 401)			409 573
Amortissements du matériel de bureau	(3 068 966)	(3 121 140)	(606 712)		(10 745)	565 283
Amortissements du matériel de transport	(21 655)	(35 621)	(13 966)			
Amortissements des immobilisations corporelles	(20 290 128)	(21 006 393)	(1 691 449)		(11 445)	986 628
Amortissements sur actif immobilisé	(20 677 444)	(21 698 844)	(1 933 973)		(91 498)	1 004 071

Provision

	août-24	août-25	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Autres variations
Dépréciations sur fonds commercial	0			574 771		(574 771)
Dépréciations des écarts d'acquisition	(574 771)					574 771
Dépréciations des immobilisations incorporelles	(574 771)			574 771		
Dépréciations sur terrains	(83 622)	(83 622)				
Dépréciations des immobilisations corporelles	(83 622)	(83 622)				
Dépréciations sur actif immobilisé	(83 622)	(83 622)		574 771		(574 771)

Ecart d'acquisition

	août-24	août-25	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotatio n	Reprise	Variations de périmètre	Cession
Ecart d'acquisition	32 389 348	32 149 089	1 441 110	(114 205)				(1 567 164)
Dépréciations des écarts d'acquisition	(574 771)					574 771		
Valeur nette	31 814 577	32 149 089	1 441 110	(114 205)		574 771		(1 567 164)

Les cessions de clientèle réalisées dans l'exercice ont généré une sortie des écarts d'acquisitions sur ces clientèles ayant un impact sur le résultat financier consolidé de 114 205 €.

Actif circulant

	août-25			août-24		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
En-cours de services	3 861 113	(335 166)	3 525 947	3 484 427	(397 766)	3 086 661
Stocks de marchandises	7 485		7 485	3 455		3 455
Stocks et en-cours	3 868 597	(335 166)	3 533 431	3 487 882	(397 766)	3 090 116

	août-25			août-24		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés	19 357 800	(3 741 785)	15 616 015	17 939 747	(3 292 826)	14 646 921
Clients et comptes rattachés	19 357 800	(3 741 785)	15 616 015	17 939 747	(3 292 826)	14 646 921
Avances et acomptes versés sur commandes	269 099		269 099	88 456		88 456
Créances sur personnel & org. Sociaux	335 839		335 839	239 597		239 597
Impôts différés - actif	1 017 388		1 017 388	978 807		978 807
Créances fiscales hors IS	221 309		221 309	112 816		112 816
Etat Impôt sur les bénéfices	28 433		28 433	10 553		10 553
Comptes courants	130 349		130 349	124 644		124 644
Actionnaires : capital appelé non versé	2 496		2 496	2 496		2 496
Autres créances	256 954		256 954	407 955		407 955
Charges constatées d'avance	1 384 455		1 384 455	1 140 307		1 140 307
Autres créances et comptes de régularisation	3 646 323		3 646 323	3 105 630		3 105 630
Clients et autres créances	23 004 122	(3 741 785)	19 262 338	21 045 378	(3 292 826)	17 752 552

Echéances des créances

	août-25	< 1 an	+ 1 ans
Clients et comptes rattachés	19 357 800	18 707 128	650 672
Clients et comptes rattachés	19 357 800	18 707 128	650 672
Avances et acomptes versés sur commandes	269 099	269 099	
Créances sur personnel & org. Sociaux	335 839	335 839	
Impôts différés - actif	1 017 388	1 017 388	
Créances fiscales hors IS	221 309	221 309	
Etat Impôt sur les bénéfices	28 433	28 433	
Comptes courants	130 349	130 349	
Actionnaires : capital appelé non versé	2 496	2 496	
Autres créances	256 954	256 954	
Charges constatées d'avance	1 384 455	1 384 455	
Autres créances et comptes de régularisation	3 646 323	3 646 323	
Actif circulant	23 004 122	22 353 450	650 672

Valeurs mobilières de placement

Types	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette N-1
Actions propres	2 923 534	-	2 923 534	2 910 656
SICAV, CAT et divers placements	1 783 686	-	1 783 686	2 978 711
TOTAL	4 707 220	-	4 707 220	5 889 367

Capitaux propres

Le capital social d'un montant de 10 758 176,00 euros est composé de 263 043 actions ordinaires d'une valeur nominale de 32 € et 731 500 actions à dividendes précipitaire d'une valeur nominal de 3.20 €.

Provisions

	août-24	août-25	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges	58 500	88 264	61 264	(31 500)		
Provisions pour pensions et retraites	3 419 329	3 602 421	207 854			(24 762)
Autres provisions pour charges	160 508	164 801	14 238	(34 707)		24 762
Provisions	3 638 337	3 855 486	283 356	(66 207)		

Autres dettes et comptes de régularisation

	août-24	août-25
Dettes fournisseurs - courant	1 070 947	1 832 482
Dettes fournisseurs	1 070 947	1 832 482
Avances, acomptes reçus sur commandes	342 874	306 634
Dettes sociales	10 636 582	10 057 249
Dettes fiscales (hors IS)	4 357 500	4 721 567
Etat - impôts sur les bénéfices	439 948	195 550
Autres dettes	35 947	45 454
Charges à payer	43 098	39 271
Produits constatés d'avance - courant	14 406 245	14 079 031
	30 262 193	29 444 755
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	31 333 140	31 277 237

Impôts différés

	août-24	août-25	Variation du bas de bilan	Effets de taux (impôt)	Variations de périmètre	Autres variations
Valeur nette d'impôt différé	978 807	1 017 388	38 581			
Impôts différés - actif	978 807	1 017 388	52 074			(13 492)
Impôts différés - passif			13 492			(13 492)
Détail des impôts différés						
Décalages temporaires						
<i>Participation</i>	127 527	111 002	(16 526)			
<i>Marges s/encours</i>	97 419	98 418	1 000			
<i>C3S</i>	10 139	10 988	850			
Engagements de retraite	854 832	900 605	45 773			
Déficits	2 933	3 043	110			
Amortissements dérogatoires	(114 043)	(106 669)	7 375			
Valeur nette par catégorie	978 807	1 017 388	38 581			

Echéances des emprunts et des dettes

	août-24	août-25	Augmentatio n (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit	9 594 513	9 864 551	6 203 262	(5 933 224)		
Dépôts et cautionnements reçus	7 746	8 494	748			
Autres emprunts et dettes assimilées	4 000 000	3 000 000		(1 000 000)		
Intérêts courus sur emprunts	7 371	8 722	8 722	(7 371)		
Concours bancaires (trésorerie passive)		1				1
Concours bancaires (dettes)	100	100				
Dettes financières	13 609 730	12 881 868	6 212 732	(6 940 595)		

	août-25	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts auprès établis. de crédit	9 864 551	2 545 331	5 629 539	1 689 681
Dépôts et cautionnements reçus	8 494	8 494		
Autres emprunts et dettes assimilées	3 000 000	3 000 000		
Intérêts courus sur emprunts	8 722	8 722		
Concours bancaires (trésorerie passive)	1			
Concours bancaires (dettes)	100	100		
Dettes financières	12 881 868	5 562 647	5 629 539	1 689 681

Notes sur le compte de résultat

Informations sectorielles

Ventilation du CA par secteur d'activité

	Août-25	Août-24
Prestations de services (honoraire)	59 600 950	59 103 039
Divers	962 238	613 897
Ventes de marchandises	419 433	372 543
TOTAL	60 981 621	60 089 479

Ventilation du CA par zone géographique

	Août-25	Août-24
France	60 904 568	60 023 904
Etranger	77 053	65 575
TOTAL	60 981 621	60 089 479

Détail des autres postes du compte de résultat

Consommation en provenance de tiers

Le poste consommation en provenance de tiers comporte les charges suivantes pour un total de 553 K€ liées aux cessions de clientèles :

- Charges refacturées par l'acquéreur pour des travaux facturés mais non réalisés
- Charges refacturées par l'acquéreur au titre de salaires qui ont été ou seront supportées par celui-ci (rémunérations, congés payés, IFC...)

Charges et produits financiers

Les produits financiers sont principalement les intérêts des placements des VMP et les charges correspondent aux intérêts des divers emprunts

Charges et produits exceptionnels

	août-25	août-24
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	22 804	32 478
Produits excep. s/ exercices antérieurs	27 263	17 906
Produits de cession d'immo. incorp.	1 017 694	
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel	18 000	45 559
Rep. excep./ Dépr. actif circulant	574 771	
Produits exceptionnels	1 660 532	95 943

	août-25	août-24
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(127 103)	(134 456)
Charges excep. sur exercices antérieurs	(3 810)	(3 260)
VNC des immo. incorp. cédées	(1 677 384)	
VNC des immo. corp. cédées		(17 055)
VNC des titres cédés	(1 710)	
+/- value de consolidation	(114 205)	
VNC d'autres éléments d'actif cédés		(944)
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	(347)	(247 568)
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(10 000)	
Charges exceptionnelles	(1 934 558)	(403 283)

Impôts sur les bénéfices et preuve d'impôt

août-25

Résultat des entreprises intégrées	3 409 844
Résultat net (Part du groupe)	3 409 844
Intérêts minoritaires - Résultat	
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(1 179 921)
Impôts différés	38 581
Impôt sur les bénéfices	(1 218 502)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	4 589 765
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	(1 147 441)
Effets des différences de base	(71 089)
IS sur différences permanentes	(41 830)
ID sur écritures manuelles non fiscalisées	29 259
Effets des différences de taux	
Effets des dispositions fiscales particulières	38 609
Impôt de l'exercice (Majo.IS > 763 000 €)	(12 593)
Crédit d'impôt (Si comptabilisé en R69500)	76 134
Engagement de retraite	(24 932)
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(1 179 921)
CHARGE D'IMPOT REELLE	(1 179 921)
Taux effectif d'impôt	25,71%

Frais de recherche et développement

Néant

Autres informations

Engagement hors bilan

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de médailles du travail	
Autres engagements donnés	
Intérêts sur emprunts en cours	585 808
Sur comptes de participation légale	
Locations financières	
Promesse d'hypothèque immobilière	4 483 000
Crédit bail mobilier (retraité en immobilisations)	
TOTAL	5 068 808
Dont concernant :	
les dirigeants	312 513
les filiales	
les participations	
les autres entreprises liées	

Engagements reçus	Montant
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et caution	
Cautions INTERFIMO	1 787 975
Garantie Etat	
Autres engagements reçus	
TOTAL	1 787 975

Effectif

	août-25	août-24
Experts comptables	61	57
Autres cadres	151	134
Ouvriers et employés	406	403
TOTAL	618	594

Evènements postérieurs à la clôture

Des immobilisations en cours, qui concernent un projet de réaménagement et d'extension d'un immeuble, figurent dans les comptes pour un montant de 625 K€ dont 519 K€ concernent exclusivement l'extension.

Un contentieux a été engagé sur le permis de construire obtenu. A date, nous ne disposons pas d'information sur une remise en cause potentielle du projet liée à cette procédure contentieuse.

Information relative aux transactions avec les entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle

Aucune opération avec les parties liées n'est à mentionner conformément aux dispositions de l'article 531-3 du Plan Comptable Général dans la mesure où ces transactions sont conclues à des conditions normales de marché. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par le groupe dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque du groupe, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de directions et de surveillance, à raison de leurs fonctions : ces informations sont données de façon globale pour chaque catégorie

• Organes d'administration	Néant
• Organes de direction	66 000 €
• Organes de surveillance	Néant

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 35 000 €

LAVAYSSIERE LOILLIER Associés
8 rue Camille Lenoir
51100 Reims

PRIEUR ET ASSOCIES
64 Mail des Charmilles
10000 Troyes

FCN

Société Anonyme au capital de 10 758 176 €
160 rue Louis Victor de Broglie – 51430 BEZANNES
337 080 089 RCS REIMS

**Rapport des commissaires aux comptes sur
les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 août 2025

LAVAYSSIERE LOILLIER Associés
8 rue Camille Lenoir
51100 Reims

PRIEUR ET ASSOCIES
64 Mail des Charmilles
10000 Troyes

FCN

Société anonyme au capital de 10 758 176 €
160 rue Louis Victor de Broglie - 51430 BEZANNES
337 080 089 RCS REIMS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 août 2025

A l'assemblée générale de la société FCN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société FCN relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Reims et à Troyes, le 13 janvier 2026
Les Commissaires aux Comptes

LAVAYSSIER LOILLIER Associés
Mickaël LOILLIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a horizontal stroke and a small flourish.

PRIEUR ET ASSOCIES
Yohan LOTH

A handwritten signature in black ink, featuring a series of overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

ETATS DE SYNTHESE

Bilan

Bilan actif consolidé	août-25	août-24
Immobilisations incorporelles	32 973 815	32 309 547
Dont Ecart d'acquisition	32 149 089	31 814 577
Immobilisations corporelles	18 163 431	18 163 527
Immobilisations financières	443 140	209 503
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	51 580 387	50 682 577
Stocks et en-cours	3 533 431	3 090 116
Clients et comptes rattachés	15 616 015	14 646 921
Autres créances et comptes de régularisation	3 646 323	3 105 630
Dont Impôts différés Actif	1 017 388	978 807
Valeurs mobilières de placement	4 707 220	5 889 367
Disponibilités	6 779 950	8 198 245
Actif circulant	34 282 939	34 930 280
Total Actif	85 863 326	85 612 857
Bilan passif consolidé	août-25	août-24
Capital	10 758 176	10 758 176
Primes liées au capital	2 785 559	2 696 809
Réserves consolidés	20 743 013	19 618 295
Résultat net (Part du groupe)	3 409 844	3 957 305
Capitaux propres (Part du groupe)	37 696 592	37 030 585
Intérêts minoritaires	152 143	1 066
Total des capitaux propres	37 848 735	37 031 651
Autres fonds propres		
Ecart d'acquisition passif		
Provisions pour risques et charges	3 855 486	3 638 337
Provisions	3 855 486	3 638 337
Dettes financières	12 881 868	13 609 730
Fournisseurs et comptes rattachés	1 832 482	1 070 947
Autres dettes et comptes de régularisation	29 444 755	30 262 193
Dont Impôts différés Passif		
Dettes	44 159 105	30 262 193
Total Passif	85 863 326	70 932 181

Compte de résultat

Compte de résultat	août-25	août-24
Chiffre d'affaires	60 982 621	60 089 479
Autres produits d'exploitation	3 729 590	3 478 375
Achats consommés	(3 198 093)	(1 474 753)
Charges de personnel	(42 115 594)	(41 951 768)
Autres charges d'exploitation	(8 311 440)	(8 990 191)
Impôts et taxes	(1 866 861)	(1 747 538)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(4 165 463)	(3 706 589)
Opérations en commun		
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA	5 054 760	5 697 016
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA	5 054 760	5 697 016
Charges et produits financiers	(190 969)	(154 155)
Charges et produits exceptionnels	(274 027)	(307 340)
Impôts sur les résultats	(1 179 921)	(1 278 022)
Résultat net des entreprises intégrées	3 409 844	3 957 498
Résultat net des activités abandonnées		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 409 844	3 957 498
Intérêts minoritaires		193
Résultat net (part du groupe)	3 409 844	3 957 305
Résultat par action	10,14	11,77

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaire s
2023	10 758 176	2 599 309	19 127 529	3 454 452	35 939 466	3 834
Affectation du résultat N-1			3 454 452	(3 454 452)		789
Distribution/ brut versé			(2 872 617)		(2 872 617)	
Var. de capital en numéraire et souscrip		97 500	(4 220)		93 280	
Résultat				3 957 305	3 957 305	193
Changement de méthode			(90 392)		(90 392)	(207)
Variations de périmètre			3 543		3 543	(3 543)
2024	10 758 176	2 696 809	19 618 295	3 957 305	37 030 585	1 066
Affectation du résultat N-1			3 957 305	(3 957 305)		
Distribution/ brut versé			(2 830 155)		(2 830 155)	
Var. de capital en numéraire et souscrip		88 750			88 750	
Résultat				3 409 844	3 409 844	
Restructuration et changement de méthode			(2 433)		(2 433)	(1 066)
Variations de périmètre						152 143
2025	10 758 176	2 785 559	20 743 013	3 409 844	37 696 592	152 143

Tableau de flux de trésorerie

	août-25	août-24
Résultat net total des entités consolidées	3 409 844	3 957 498
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	1 576 352	1 942 111
Variation de l'impôt différé	(38 581)	(21 030)
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	773 895	17 054
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	8 722	7 371
Marge brute d'autofinancement	5 730 232	5 903 009
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	(2 042 280)	1 245 003
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	3 687 952	7 148 012
Acquisitions d'immobilisations	(2 517 996)	(2 119 476)
Cessions d'immobilisations	1 017 694	
Réduction des autres immobilisations financières	21 262	5 449
Incidence des variations de périmètre	(1 331 365)	7 997
Variation nette des placements à court terme	1 182 148	(3 004 453)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(1 628 258)	(5 110 483)
Émissions d'emprunts	6 204 010	4 220 000
Remboursements d'emprunts	(6 940 595)	(4 220 402)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(2 830 155)	(2 872 617)
Augmentations / réductions de capital	88 750	93 280
Actionnaires : capital appelé non versé		(2 496)
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT (III)	(3 477 989)	(2 782 235)
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(1 418 295)	(744 706)
Trésorerie : ouverture	8 198 245	9 842 950
Trésorerie : clôture	6 779 949	8 198 245

Faits caractéristiques de l'exercice

Opérations particulières

Le groupe a réalisé la fusion absorption dans la société FCN ACES au 28 février 2025 avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2024.

Le groupe a acquis le 4 juillet 2025, 70% la société BLOCK I.T.

L'entité est donc rentrée dans le périmètre de consolidation cette année en intégration globale. Compte tenu de la date d'acquisition, il n'a pas été tenu compte des flux relatifs au compte de résultat pour cette filiale.

Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

Référentiel comptable

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés.

Méthodes de consolidation

1° Intégration globale : les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées par intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'en obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

2° Intégration proportionnelle : Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires sont consolidées par intégration proportionnelle.

3° Mise en équivalence : Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence

4° Entités ad' hoc : Depuis la loi sur la sécurité financière, la détention de titres n'est plus une condition nécessaire à l'intégration d'une entité dans le périmètre de consolidation.

Les entités ad' hoc dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Afin de déterminer l'existence de ce contrôle, il est nécessaire d'apprécier l'économie d'ensemble de l'opération à laquelle l'entité ad' hoc participe et d'analyser les caractéristiques de la relation entre cette dernière et l'entité consolidante.

Opération internes et comptes réciproques

Les créances et les dettes, les produits, les charges et les dividendes internes résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Conversion des comptes des filiales en devises

Néant

Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties en monnaie locale au taux garanti ou au taux de référence en vigueur à la date de l'opération. Les pertes et gains de change constatés lors de leur dénouement sont enregistrés dans le résultat d'exploitation ou financier selon qu'il s'agit d'opération commerciales ou financières.

En fin d'exercice, les créances et dettes libellées en devises sont valorisées :

- Aux taux des couvertures de change mises en place, le cas échéant
- Au cours de clôture, en l'absence de couverture de change.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet le cas échéant d'une provision pour risques.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition et inscrits au bilan à leur juste valeur pour le Groupe.

Conformément au règlement ANC 2020-01, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

Si l'écart d'acquisition est affecté à une clientèle, il n'est pas amorti.

Date de clôture

L'ensemble des sociétés consolidées du groupe clôture leurs comptes au 31 août.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité estimée, alors que les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'une dépréciation si leur valeur devient inférieure au coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des licences d'utilisation de logiciels informatiques dont la durée d'utilité estimée est en général de 3 ans et de clientèles qui ne sont pas amorties.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Lorsque le boni de fusion est consécutif à une opération intra-groupe, il est éliminé par les capitaux propres consolidés.

En application du règlement CRC n°2002-10 les immobilisations corporelles sont reconnues en utilisant l'approche par composants. Selon celle-ci, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilisation différente des autres composants, doit être amorti séparément.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire ou dégressif. L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

Eléments	Méthode amortissement	Durée amortissement
Immeuble		
Terrain	Non applicable	Non applicable
Structure	Linéaire	10 à 40 ans
Facade - toiture	Linéaire	10 à 30 ans
I.G.T.	Linéaire	10 à 20 ans
Agencement (composant)	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel et outillage	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel informatique de faible valeur	Linéaire	1 an
Mobilier	Linéaire	4 à 10 ans
Agencements	Linéaire	4 à 10 ans
Ecart d'acquisition affecté à l'immeuble CI	Linéaire	12,5 ans
Ecart d'acquisition affecté à l'immeuble MIE	Linéaire	40 ans

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les dépréciations sont comptabilisées en fonction du risque couru.

Stocks et travaux en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.

Les travaux en cours sont calculés au prix de revient à partir de la comptabilité analytique, dossier client par dossier client et exercice par exercice.

La valorisation des dossiers clients non facturés au 31 août (temps passés par collaborateur, charges fixes et coût informatique) est comparée aux acomptes émis au cours de l'exercice du client :

- L'écart positif est comptabilisé en travaux en cours
- L'écart négatif en produit constaté d'avance.

Les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur d'achat.

Provisions pour risques et charges

Les provisions au passif du bilan représentent des dettes dont le montant ou l'échéance est incertain. Elles sont comptabilisées en présence d'une obligation supportée par le groupe, ayant pour origine une réglementation, une obligation implicite ou des clauses contractuelles antérieures à la clôture de l'exercice et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement.

Contrat de crédit-bail

Les biens financés par un contrat de location qui transfère au Groupe les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Les biens entrant dans cette catégorie sont amortis sur leur durée d'utilisation.

Engagements de retraite

Les engagements de retraite sont couverts partiellement par le versement de primes à 2 contrats d'assurances souscrit pour FCN auprès des compagnies Arial CNP et Crédit Agricole Assurances qui sont comptabilisées en charges, et un contrat ANDANTE multisupport pour FCN ACES. Le surplus dont le calcul est issu d'une étude arrêtée au 31 août 2025 s'élève à 3 602 421 € avant impôts.

Ce montant a été comptabilisé en provision et a fait l'objet d'une dotation de provision nette de 183 092 €.

Cette étude a été calculée compte tenu des hypothèses actuarielles retenues, soit un taux d'actualisation de 0 %.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un

bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels résultent des événements ou opérations inhabituelles distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

Informations relatives au périmètre de consolidation

Liste des entreprises consolidées

Dénomination sociale	Adresse	N° Siret	Statuts Entité	% Contrôle	% Intérêt	Méthode
FCN SA	160, rue Louis Victor de Broglie 51430 BEZANNES	337 080 089 00762	Sans modification	100,00%	100,00%	IG
FCF SARL	160, rue Louis Victor de Broglie 51430 BEZANNES	429 604 523 00028	Sans modification	100,00%	100,00%	IG
COMANDEX SARL	2, rue Léon Blum 93110 ROSNY SOUS BOIS	798 159 919 00025	Sans modification	100,00%	100,00%	IG
FCN FAMILY SARL	160, rue Louis Victor de Broglie 51430 BEZANNES	819 672 890 00020	Sans modification	100,00%	100,00%	IG
BLOCK I.T. SAS	160, rue Louis Victor de Broglie 51430 BEZANNES	849 567 466 00024	Entrée	99,77%	99,77%	IG
BOULEVARD DE CHARONNE SCI	83, boulevard de Charonne 75011 PARIS	979 772 126 00012	Sans modification	48,00%	48,00%	IP

Liste des entreprises non consolidées

Dénomination sociale	Adresse	N° Siret	Raison non consolidé
AGIR AGRI SCI	83, boulevard de Charonne 75011 PARIS	535 302 004 00036	% de détention faible
DRAKARYS SCA	14, Avenue de l'Opéra 75001 PARIS	900 864 315 00024	% de détention faible
IMPULSE DATA SAS	29, rue Jean-Jacques Rousseau 75001 PARIS	984 036 202 00013	% de détention faible
OBJECTIF CONSEILS SARL	3, rue du Général Henrion Bertier 92200 NEUILLY SUR SEINE	533 890 422 00017	% de détention faible
AEC AUDIT SAS	3, avenue de Moulério 13770 VENELLES	911 583 565 00013	Non significatif

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Immobilisations

	août-24	août-25	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Frais de recherche et développement		171 549			171 549	
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	879 542	1 342 884	303 754	(17 442)	14 332	162 698
Droit au bail	2 744	2 744				
Fonds commercial	(0)	(0)	44 048	(1 611 212)		1 567 164
Ecart d'acquisition	32 389 348	32 149 089			1 326 905	(1 567 164)
Immobilisations incorporelles	33 271 634	33 666 266	347 802	(1 628 654)	1 512 786	162 698
Terrains	2 205 938	2 340 138	61 200			73 000
Agencements et aménagements de terrains	333 149	436 149	35 000			68 000
Constructions	27 024 806	28 694 762	1 055 354	(8 293)		622 895
Installations techniques, matériel & outillage	19 198	16 418		(3 480)	700	
Autres immobilisations corporelles	3 095 967	2 729 203	90 943	(457 708)		0
Matériel de bureau	4 196 177	4 200 460	570 380	(583 320)	17 222	(0)
Matériel de transport	80 908	99 725	18 816			
Immobilisations corporelles en cours	1 581 132	736 592	82 052			(926 593)
Immobilisations corporelles	38 537 277	39 253 446	1 913 746	(1 052 801)	17 922	(162 698)
Total	71 808 911	72 919 713	2 261 549	(2 681 455)	1 530 709	0

	août-24	août-25	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	7 997	248 209	2 039 821		(1 796 109)	(3 500)
Titres immobilisés (non courants)	100					(100)
Dépôts et cautionnements versés	201 406	194 931	12 736	(21 262)	1 951	100
Immobilisations financières	209 503	443 140	2 052 557	(21 262)	(1 794 158)	(3 500)
Titres mis en équivalence						
Actifs financiers	209 503	443 140	2 052 557	(21 262)	(1 794 158)	(3 500)

Amortissements

	août-24	août-25	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements des frais de recherche et développement		(70 671)			(70 671)	
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(387 316)	(621 780)	(242 523)		(9 382)	17 442
Amortissements des immobilisations incorporelles	(387 316)	(692 451)	(242 523)		(80 053)	17 442
Amort. sur agencements et aménagements de terrains	(95 302)	(129 516)	(34 214)			
Amortissements des constructions	(14 963 313)	(15 797 940)	(842 921)			8 293
Amortissements install tech. matériel & outill.	(18 272)	(15 728)	(236)		(700)	3 480
Amortissements des autres immobilisations corp.	(2 122 620)	(1 906 448)	(193 401)			409 573
Amortissements du matériel de bureau	(3 068 966)	(3 121 140)	(606 712)		(10 745)	565 283
Amortissements du matériel de transport	(21 655)	(35 621)	(13 966)			
Amortissements des immobilisations corporelles	(20 290 128)	(21 006 393)	(1 691 449)		(11 445)	986 628
Amortissements sur actif immobilisé	(20 677 444)	(21 698 844)	(1 933 973)		(91 498)	1 004 071

Provision

	août-24	août-25	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Autres variations
Dépréciations sur fonds commercial	0			574 771		(574 771)
Dépréciations des écarts d'acquisition	(574 771)					574 771
Dépréciations des immobilisations incorporelles	(574 771)			574 771		
Dépréciations sur terrains	(83 622)	(83 622)				
Dépréciations des immobilisations corporelles	(83 622)	(83 622)				
Dépréciations sur actif immobilisé	(83 622)	(83 622)		574 771		(574 771)

Ecart d'acquisition

	août-24	août-25	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotatio n	Reprise	Varlations de périmètre	Cession
Ecart d'acquisition	32 389 348	32 149 089	1 441 110	(114 205)				(1 567 164)
Dépréciations des écarts d'acquisition	(574 771)					574 771		
Valeur nette	31 814 577	32 149 089	1 441 110	(114 205)		574 771		(1 567 164)

Les cessions de clientèle réalisées dans l'exercice ont généré une sortie des écarts d'acquisitions sur ces clientèles ayant un impact sur le résultat financier consolidé de 114 205 €.

Actif circulant

	août-25			août-24		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
En-cours de services	3 861 113	(335 166)	3 525 947	3 484 427	(397 766)	3 086 661
Stocks de marchandises	7 485		7 485	3 455		3 455
Stocks et en-cours	3 868 597	(335 166)	3 533 431	3 487 882	(397 766)	3 090 116

	août-25			août-24		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés	19 357 800	(3 741 785)	15 616 015	17 939 747	(3 292 826)	14 646 921
Clients et comptes rattachés	19 357 800	(3 741 785)	15 616 015	17 939 747	(3 292 826)	14 646 921
Avances et acomptes versés sur commandes	269 099		269 099	88 456		88 456
Créances sur personnel & org. Sociaux	335 839		335 839	239 597		239 597
Impôts différés - actif	1 017 388		1 017 388	978 807		978 807
Créances fiscales hors IS	221 309		221 309	112 816		112 816
Etat Impôt sur les bénéfices	28 433		28 433	10 553		10 553
Comptes courants	130 349		130 349	124 644		124 644
Actionnaires : capital appelé non versé	2 496		2 496	2 496		2 496
Autres créances	256 954		256 954	407 955		407 955
Charges constatées d'avance	1 384 455		1 384 455	1 140 307		1 140 307
Autres créances et comptes de régularisation	3 646 323		3 646 323	3 105 630		3 105 630
Clients et autres créances	23 004 122	(3 741 785)	19 262 338	21 045 378	(3 292 826)	17 752 552

Echéances des créances

	août-25	< 1 an	+ 1 ans
Clients et comptes rattachés	19 357 800	18 707 128	650 672
Clients et comptes rattachés	19 357 800	18 707 128	650 672
Avances et acomptes versés sur commandes	269 099	269 099	
Créances sur personnel & org. Sociaux	335 839	335 839	
Impôts différés - actif	1 017 388	1 017 388	
Créances fiscales hors IS	221 309	221 309	
Etat Impôt sur les bénéfices	28 433	28 433	
Comptes courants	130 349	130 349	
Actionnaires : capital appelé non versé	2 496	2 496	
Autres créances	256 954	256 954	
Charges constatées d'avance	1 384 455	1 384 455	
Autres créances et comptes de régularisation	3 646 323	3 646 323	
Actif circulant	23 004 122	22 353 450	650 672

Valeurs mobilières de placement

Types	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette N-1
Actions propres	2 923 534	-	2 923 534	2 910 656
SICAV, CAT et divers placements	1 783 686	-	1 783 686	2 978 711
TOTAL	4 707 220	-	4 707 220	5 889 367

Capitaux propres

Le capital social d'un montant de 10 758 176,00 euros est composé de 263 043 actions ordinaires d'une valeur nominale de 32 € et 731 500 actions à dividendes préceptaire d'une valeur nominal de 3.20 €.

Provisions

	août-24	août-25	Dotation	Reprise	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges	58 500	88 264	61 264	(31 500)		
Provisions pour pensions et retraites	3 419 329	3 602 421	207 854			(24 762)
Autres provisions pour charges	160 508	164 801	14 238	(34 707)		24 762
Provisions	3 638 337	3 855 486	283 356	(66 207)		

Autres dettes et comptes de régularisation

	août-24	août-25
Dettes fournisseurs - courant	1 070 947	1 832 482
Dettes fournisseurs	1 070 947	1 832 482
Avances, acomptes reçus sur commandes	342 874	306 634
Dettes sociales	10 636 582	10 057 249
Dettes fiscales (hors IS)	4 357 500	4 721 567
Etat - impôts sur les bénéfices	439 948	195 550
Autres dettes	35 947	45 454
Charges à payer	43 098	39 271
Produits constatés d'avance - courant	14 406 245	14 079 031
	30 262 193	29 444 755
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	31 333 140	31 277 237

Impôts différés

	août-24	août-25	Variation du bas de bilan	Effets de taux (impôt)	Variations de périmètre	Autres variations
Valeur nette d'impôt différé	978 807	1 017 388	38 581			
Impôts différés - actif	978 807	1 017 388	52 074			(13 492)
Impôts différés - passif			13 492			(13 492)
Détail des impôts différés						
Décalages temporaires						
<i>Participation</i>	127 527	111 002	(16 526)			
<i>Marges s/encours</i>	97 419	98 418	1 000			
<i>C3S</i>	10 139	10 988	850			
Engagements de retraite	854 832	900 605	45 773			
Déficits	2 933	3 043	110			
Amortissements dérogatoires	(114 043)	(106 669)	7 375			
Valeur nette par catégorie	978 807	1 017 388	38 581			

Echéances des emprunts et des dettes

	août-24	août-25	Augmentatio n (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit	9 594 513	9 864 551	6 203 262	(5 933 224)		
Dépôts et cautionnements reçus	7 746	8 494	748			
Autres emprunts et dettes assimilées	4 000 000	3 000 000		(1 000 000)		
Intérêts courus sur emprunts	7 371	8 722	8 722	(7 371)		
Concours bancaires (trésorerie passive)		1				1
Concours bancaires (dettes)	100	100				
Dettes financières	13 609 730	12 881 868	6 212 732	(6 940 595)		

	août-25	< 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts auprès établis. de crédit	9 864 551	2 545 331	5 629 539	1 689 681
Dépôts et cautionnements reçus	8 494	8 494		
Autres emprunts et dettes assimilées	3 000 000	3 000 000		
Intérêts courus sur emprunts	8 722	8 722		
Concours bancaires (trésorerie passive)	1			
Concours bancaires (dettes)	100	100		
Dettes financières	12 881 868	5 562 647	5 629 539	1 689 681

Notes sur le compte de résultat

Informations sectorielles

Ventilation du CA par secteur d'activité

	Août-25	Août-24
Prestations de services (honoraire)	59 600 950	59 103 039
Divers	962 238	613 897
Ventes de marchandises	419 433	372 543
TOTAL	60 981 621	60 089 479

Ventilation du CA par zone géographique

	Août-25	Août-24
France	60 904 568	60 023 904
Etranger	77 053	65 575
TOTAL	60 981 621	60 089 479

Détail des autres postes du compte de résultat

Consommation en provenance de tiers

Le poste consommation en provenance de tiers comporte les charges suivantes pour un total de 553 K€ liées aux cessions de clientèles :

- Charges refacturées par l'acquéreur pour des travaux facturés mais non réalisés
- Charges refacturées par l'acquéreur au titre de salaires qui ont été ou seront supportées par celui-ci (rémunérations, congés payés, IFC...)

Charges et produits financiers

Les produits financiers sont principalement les intérêts des placements des VMP et les charges correspondent aux intérêts des divers emprunts

Charges et produits exceptionnels

	août-25	août-24
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	22 804	32 478
Produits excep. s/ exercices antérieurs	27 263	17 906
Produits de cession d'immo. incorp.	1 017 694	
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel	18 000	45 559
Rep. excep./ Dépr. actif circulant	574 771	
Produits exceptionnels	1 660 532	95 943

	août-25	août-24
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(127 103)	(134 456)
Charges excep. sur exercices antérieurs	(3 810)	(3 260)
VNC des immo. incorp. cédées	(1 677 384)	
VNC des immo. corp. cédées		(17 055)
VNC des titres cédés	(1 710)	
+/- value de consolidation	(114 205)	
VNC d'autres éléments d'actif cédés		(944)
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	(347)	(247 568)
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	(10 000)	
Charges exceptionnelles	(1 934 558)	(403 283)

Impôts sur les bénéfices et preuve d'impôt

	août-25
Résultat des entreprises intégrées	3 409 844
Résultat net (Part du groupe)	3 409 844
Intérêts minoritaires - Résultat	
Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	(1 179 921)
Impôts différés	38 581
Impôt sur les bénéfices	(1 218 502)
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	4 589 765
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	(1 147 441)
Effets des différences de base	(71 089)
IS sur différences permanentes	(41 830)
ID sur écritures manuelles non fiscalisées	29 259
Effets des différences de taux	
Effets des dispositions fiscales particulières	38 609
Impôt de l'exercice (Majo.IS > 763 000 €)	(12 593)
Crédit d'impôt (Si comptabilisé en R69500)	76 134
Engagement de retraite	(24 932)
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	(1 179 921)
CHARGE D'IMPOT REELLE	(1 179 921)
Taux effectif d'impôt	25,71%

Frais de recherche et développement

Néant

Autres informations

Engagement hors bilan

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de médailles du travail	
Autres engagements donnés	
Intérêts sur emprunts en cours	585 808
Sur comptes de participation légale	
Locations financières	
Promesse d'hypothèque immobilière	4 483 000
Crédit bail mobilier (retraité en immobilisations)	
TOTAL	5 068 808
Dont concernant :	
les dirigeants	319 456
les filiales	
les participations	
les autres entreprises liées	

Engagements reçus	Montant
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et caution	
Cautions INTERFIMO	1 787 975
Garantie Etat	
Autres engagements reçus	
TOTAL	1 787 975

Effectif

	août-25	août-24
Experts comptables	61	57
Autres cadres	151	134
Ouvriers et employés	406	403
TOTAL	618	594

Evènements postérieurs à la clôture

Des immobilisations en cours, qui concernent un projet de réaménagement et d'extension d'un immeuble, figurent dans les comptes pour un montant de 625 K€ dont 519 K€ concernent exclusivement l'extension.

Un contentieux a été engagé sur le permis de construire obtenu. A date, nous ne disposons pas d'information sur une remise en cause potentielle du projet liée à cette procédure contentieuse.

Information relative aux transactions avec les entreprises liées non consolidées par intégration globale ou proportionnelle

Aucune opération avec les parties liées n'est à mentionner conformément aux dispositions de l'article 531-3 du Plan Comptable Général dans la mesure où ces transactions sont conclues à des conditions normales de marché. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par le groupe dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque du groupe, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de directions et de surveillance, à raison de leurs fonctions : ces informations sont données de façon globale pour chaque catégorie

• Organes d'administration	Néant
• Organes de direction	66 000 €
• Organes de surveillance	Néant

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 35 000 €